

Prix BOURGUIBA 2025 :

*Le développement par la connaissance et l’éducation*

1ère édition – inédit

**APPEL INTERNATIONAL À CANDIDATURE**

Article 1 - **Contexte**

Habib **BOURGUIBA** est un leader africain et arabe promoteur de la Francophonie institutionnelle et un des quatre chefs d’État fondateurs de l’Organisation Internationale de la Francophonie – OIF, dès les années 1970 (*Cf. ci-joint une courte biographie*). À travers ce nouveau prix, l’AUF lui rendra désormais hommage annuellement lors de la **SMFS** – Semaine Mondiale de la Francophonie Scientifique.

Article 2 – **Objectif du Prix**

**Le Prix récompense l’excellence du travail d’une institution du monde de la Francophonie éducative répondant aux objectifs de développement durable (ODD-4)[[1]](#footnote-2). Une institution qui porte une initiative originale ou d’envergure, contribuant à la transformation des systèmes éducatifs et/ou universitaires et pensée comme un levier de développement.**

L’initiative valorisée peut être dans l’une des catégories suivantes (avec quelques exemples non exclusifs) :

(1) **Elever les standards de qualité** (*Exemples de projets*) : formation des enseignants ; introduction des dernières technologies ; accréditation internationale ; bonne gouvernance ; recherche scientifique utile à la société… ;

(2) **Renforcer l’inclusivité** (*Exemples de projets*) : égalité femmes-hommes ; accessibilité de l’enseignement de base ; mode social de financement de l’enseignement ; multilinguisme et diversité des pensées et des cultures ; apprenants en situation vulnérable ou d’handicap ;

(3) **Assurer la durabilité** (*Exemples de projets*) : promouvoir l’apprentissage tout au long de la vie ; formation continue universitaire aux adultes ; combattre l’analphabétisme ; passerelles vers les enseignements techniques et professionnels ; promotion de la culture de paix et de non-violence…)

Article 3 – **Éligibilité de l’institution candidate**

Les institutions éligibles pour candidater au Prix sont les suivantes :

* Tous les établissements (Université, Centre de recherche, Réseau scientifique, ONG) membres de l’AUF à jour de leur cotisation,
* Les ministères de l’éducation et de l’enseignement supérieur de l’espace francophone ou une agence publique spécialisée qui en dépend.

Article 4 – **Dossier de candidature**

Le dossier de l’institution candidate au Prix doit contenir les documents suivants :

1. Une lettre de candidature adressée au Recteur de l’AUF par le représentant officiel de l’institution,
2. Un rapport détaillé sur les résultats et la contribution de l’initiative à l’ODD4,
3. Un CV court du chef du projet objet de la candidature,
4. En annexe, tous les documents (Attestation, rapport, article, ouvrage, distinction, …) qui permettront au jury de bien saisir la pertinence de la candidature.
5. Le dépôt des dossiers de candidatures se fait impérativement : ***du* 02 *au* 27 juin 2025 (avant 18h GMT)** par l’intermédiaire d’un formulaire à renseigner en ligne sur la plateforme de l’AUF, sur ce [lien](https://appels-propositions.auf.org/prix-bourguiba-2025).

Article 5 – **Jury de sélection**

L’évaluation des candidatures et la sélection du dossier à récompenser sont effectuées par un jury international mixte composé de neuf représentants institutionnels :

* Un président du jury désigné par le Recteur de l’AUF,
* Deux membres désignés par l’UNESCO
* Deux membres désignés par des acteurs de la Francophonie (OIF-IFEF et CONFEMEN)
* Deux membres désignés par l’AUF parmi les conseils de ses instances
* Deux membres désignés par l’AUF parmi ses établissements membres

Le jury désigne le dossier à récompenser par consensus, à défaut par vote.

La direction centrale des réseaux de l’AUF assurera le secrétariat du jury.

Article 6 – **Critères de sélection**

Le jury classera les dossiers en prenant en considération d’abord, les critères d’éligibilité (précisés dans l’article 3 du présent règlement) ; puis le type d’actions valorisées dans la candidature (selon les trois catégories définies dans l’article 2) ; en effet, les critères d’évaluation peuvent changer en fonction de la catégorie de candidature (« Qualité » ou « Inclusivité » ou « Durabilité »). Enfin, globalement, le jury établira son classement en fonction de l’envergure du projet, de la dimension innovante des actions et de l'importance des contributions valorisées pour l’aide au développement dans l’espace francophone.

Article 7 –**Valorisation du Prix édition 2025**

La **remise du Prix Bourguiba** aura lieu à Dakar, au Sénégal, dans le cadre du **grand événement 2025 de l’AUF**, organisé du **3 au 7 novembre 2025**, à l’occasion de la **19e Assemblée générale** et de la **5e Semaine Mondiale de la Francophonie Scientifique (SMFS)**. La cérémonie de remise du prix permettre de présenter l’initiative et l’institution. La remise du trophée sera réalisée par une grande personnalité.

Le **Prix Bourguiba** incarne une marque de reconnaissance et une source d’inspiration pour l’ensemble de la communauté éducative francophone. La **plus haute autorité** de l’institution lauréate (recteur, président, directeur, ministre, etc.) sera mise à l’honneur lors d’une cérémonie officielle dans le grand amphithéâtre de Dakar. Elle recevra une attestation de distinction et prendra la **parole** pour présenter l’initiative primée.

L’**institution lauréate** bénéficiera également d’une valorisation de son initiative sur le site institutionnel et les réseaux sociaux de l’AUF. Elle aura par ailleurs l’opportunité de la présenter à l’occasion d’événements organisés par l’AUF (conférences, webinaires, publications, etc.).

Pour toute précision ou information complémentaire, veuillez écrire à l’adresse suivante : [**prix-bourguiba@auf.org**](mailto:prix-bourguiba@auf.org).

*Courte biographie*

**Habib BOURGUIBA** (1903 – 2000)

Premier président de la Tunisie indépendante (1957 – 1987) et fondateur de la république tunisienne. Habib Bourguiba est un avocat diplômé de la Sorbonne et un grand leader charismatique réformateur. Il est l’un des quatre pères-fondateurs de la Francophonie multilatérale. Il considérait le plurilinguisme comme un facteur de modernité et d'ouverture sur le monde et la langue française comme une langue particulièrement apte à véhiculer les idées progressistes et à réformer les esprits dans un monde en développement.

À contre-courant de la plupart des pays ayant acquis leur indépendance entre les années 50 et 70, la priorité de Bourguiba a été donnée à l'éducation, la santé, le développement économique, l’égalité sociale et une politique étrangère équilibrée au détriment de l'armement, la radicalité et la religiosité.

Dès la fin des années 1950, plusieurs décisions révolutionnaires ont été prises, comme l’enseignement obligatoire pour les filles et les garçons entre 6 et 16 ans dans un système éducatif bilingue ; une réforme de fond de l’université, de la formation professionnelle et technique ; et un programme national d’alphabétisation des adultes à grande échelle… Le tout en consacrant une croissance permanente du budget alloué à l’éducation jusqu’à atteindre 32 % du budget de l’État en 1976.

En promulguant le Code du statut personnel, Bourguiba a instauré dès 1956 l’égalité des droits entre les femmes et les hommes dans plusieurs domaines, comme le droit de vote, droit au divorce, droit d’adoption, droit à la propriété… et la Tunisie est encore jusqu’à ce jour le seul pays majoritairement musulman interdisant formellement la polygamie et légalisant le droit à l’avortement.

**Bourguiba considérait que le développement des nations passe d’abord par la maitrise du savoir et des connaissances les plus avancées avec une vision contre les dogmes, émancipatrice et humaniste. L’AUF œuvre afin d’incarner et perdurer cette vision dans l’espace francophone.**

1. ODD4 – UNESCO : « *garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous*». [↑](#footnote-ref-2)